

Éditorial du Maire

Page 2

Conseils municipaux Actualités Urbanisme et Travaux Vie scolaire Page 3 à 4 Page 5 à 12

Page 13 à 15 Page 16 à 17 Associations
Perspectives
Rétrospective
Infos sociales et pratiques

Saint Georges du Bois

Page 18 à 23 Page 24 à 25

Page 26 à 27 Page 28 à 30

Edito



Cette année 2018 sera une fois encore riche en nouveauté et en investissements dans notre commune qui, parallèlement, continue à progresser en population puisqu'au 1er Janvier les résultats du recensement publiés par l'I.N.S.E.E. nous attribuent 2123 habitants à la date du 1er janvier 2015. Avec une augmentation de 2,7% par an depuis 2010, Saint Georges représente la 4ème plus forte progression de population du département de la Sarthe. Si la recherche de la progression de notre population n'est pas une fin en soi, elle constitue néanmoins un signe encourageant de l'attractivité de notre commune et de la reconnaissance de notre seule ambition, « développer la notion de village où il fait bon vivre ».

Côté investissements en 2018, notre commune se verra doter d'une nouvelle bibliothèque dont la surface sera presque doublée, à l'emplacement de l'ancienne pharmacie place de la Mairie. La libération des locaux actuels de la bibliothèque permettra le doublement de la surface de l'accueil périscolaire, garantissant ainsi à nos enfants des conditions d'accueil de meilleure qualité pour les années à venir. Des travaux seront réalisés à l'école maternelle avec une rénovation totale des sanitaires et la construction d'un auvent dans le même style que celui de l'école primaire. Un city stade devrait être implanté sur l'espace Trompe Souris et un terrain est actuellement en cours d'acquisition pour permettre son implantation.

Dans le cadre du budget 2018, nous continuerons à provisionner une somme pour un futur projet de restructuration des équipements sportifs pour lesquels une réflexion est lancée de mutualisation (ou pas...) avec nos voisins de Pruillé le Chétif. Rappelons que le club de football,

intéressé au premier plan par ce projet, est déjà commun aux deux villages. Nous finaliserons le projet de réaménagement de l'agence postale et de la mairie et lancerons également une étude pour la restructuration de la salle associative.

Avec la S.E.T.R.A.M. nous connaîtrons une évolution du service transports avec le passage de la desserte vers Le Mans en horaires fixes les jours de semaine à partir de septembre.

Avec Le Mans Métropole, l'étude de réaménagement des secteurs de la rue de Souligné et du carrefour Saint Apolline est lancée depuis le début d'année pour un démarrage effectif des travaux en 2019.

Nous souhaitons que le secteur associatif poursuive aussi le développement de ses activités et la municipalité veillera à ne laisser personne au bord du chemin.

Saint Georges bouillonne de projets, des nouveaux lotissements sont d'ores et déjà à l'étude et verrons vraisemblablement le jour au cours de cette année.

La communication évoluera aussi et nous vous invitons à répondre nombreux au questionnaire joint pour vous proposer une application pour téléphones portables la mieux adaptée à vos attentes. Le site internet est d'ailleurs de plus en plus visité (sgdb72.fr).

Ensemble, nous continuerons à porter et mettre en œuvre ces projets pour que vous soyez heureux et satisfaits de vivre à Saint Georges du Bois.

Bonne et heureuse année à tous.

Franck BRETEAU Maire mairie-sgdb@orange.fr

Permanence des Élus : Le Maire, Franck Breteau, reçoit le samedi matin de 10h à 13h00. Jacky Lebouc, maire adjoint à l'urbanisme et Béatrice Pineau, maire adjointe chargée des Affaires Sociales reçoivent sur rendez-vous.

Conseil Municipal 12 décembre 2017

Demande de subvention dans le cadre de l'avenant NRC pour le transfert et l'aménagement de la bibliothèque

Le projet de transfert et d'aménagement de la bibliothèque a fait l'objet de deux attributions de subventions par la Région : 19 981 Euros au titre du Pacte de Ruralité et 15 000 Euros au titre du Contrat de Ruralité.

Une opportunité s'offre à la commune pour le financement de ce projet, dans le cadre de l'avenant au Nouveau Contrat Régional. Il sera possible de solliciter la somme de 78 000 Euros, représentant 30% du montant subventionnable, moyennant renonciation à la subvention de 19 981 Euros, cette dernière n'étant pas cumulable avec le NCR.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, demande l'annulation de la subvention Pacte de Ruralité de 19 981 Euros, sollicite un financement de 78 000 Euros dans le cadre de l'avenant au NCR et approuve le plan de financement détaillé ci-dessous.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition du batiment	153 600,00	Subvention sollicitée avenant NCR	78 000,00
Travaux d'aménage- ment intérieur (tvx+mo)	106 400,00	Subvention contrat de ruralité	15 000,00
(EXTTIO)		Part maitre d'ouvrage	167 000,00
TOTAL	260 000,00	TOTAL	260 000,00

Demande de subvention régionale pour l'implantation d'un city stade

Le maire expose que la commune, après avoir renoncé à la subvention de 19 981 Euros attribuée par la Région pour le projet de nouvelle bibliothèque, peut solliciter une subvention pour le financement du projet d'implantation d'un city stade. Cette subvention, au taux de 10% de la dépense subventionnable, pourrait atteindre la somme de 8 570,97 Euros. Ce montant s'ajouterait à la somme de 15 000 Euros

accordée par le Conseil National pour le Développement du Sport à l'occasion de la création du fonds Héritage 2024. Le conseil municipal, après en avoir débattu, sollicite un financement de 8 570,97 Euros et approuve le plan de financement détaillé ci-dessous.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		FINANCEMENT	
Acquisition foncière	21 826,73	Subvention no- tifiée (héritage 2024)	15 000,00
Acquisition du city stade	47 700,00	Subvention sollicitée pacte ruralité	8 570,97
Terrassement et préparation	16 183,00	Part maitre d'ouvrage	62 138,76
TOTAL	85 709,73	TOTAL	85 709,73

Acquisition de la parcelle n° 280 section AH 72

Le maire rappelle que le sujet de l'implantation du city stade a été débattu lors de la séance du conseil municipal du 4 septembre dernier, à propos des demandes de financement pour ce projet. Le conseil municipal avait émis le souhait d'acquérir la parcelle jouxtant le plateau scolaire qui fait l'objet d'une promesse de vente - depuis plusieurs années. Afin de faire réaliser la vente, le maire demande au conseil municipal de délibérer. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle N°280 section AH 72, au prix indiqué dans la promesse de vente, soit 13 720,41 Euros, indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction.

Il charge le maire de lever l'option de la promesse de vente selon les modalités décrites dans l'acte. Il autorise le maire, ou à défaut le premier adjoint, à signer l'acte d'acquisition à intervenir.

Fusion du syndicat de l'orne champenoise avec les syndicats de la Vézanne et du rhonne

Le sivom de l'Orne champenoise a, jusqu'à présent, délégation de compétence pour assurer l'entretien du

ruisseau de l'Orne Champenoise.

10 communes sont adhérentes à ce SIVOM.

Une fusion de 3 syndicats gérant la compétence d'entretien des milieux aquatiques est programmée : les syndicats de l'Orne Champenoise, de la Vézanne et du Rhonne qui deviendront le syndicat Intercommunal Sarthe Est Aval Unifié regroupant 28 communes.

Le siège sera fixé à Guécélard.

Le préfet a pris le 12 octobre 2017 l'arrêté portant projet de périmètre de ce nouvel EPCI.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance dudit arrêté et du projet de statuts décide :

- D'approuver le projet de périmètre tel que présenté dans l'arrêté préfectoral
- D'approuver le projet de statuts proposé
- D'approuver le principe de la fusion du syndicat de l'Ome Champenoise et des syndicats de la Vézanne et du Rhonne à la date du 1^{er} janvier 2018.

Rythmes scolaires

La liberté est laissée aux communes de revenir à la semaine scolaire de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2018. Certaines ont, du reste, déjà pris cette décision pour l'année scolaire en cours. Cette décision est conditionnée par un avis du conseil d'école et par une demande du conseil municipal.

Le maire informe que le conseil d'école s'est prononcé en faveur de la semaine scolaire de 4 jours. Il rappelle que la municipalité s'est fixée comme ligne de conduite en la matière de suivre l'avis du conseil d'école, pourvu que celui-ci n'entraîne pas un alourdissement des dépenses consacrées aux activités scolaires et périscolaires.

Le retour à la semaine de 4 jours n'engendrera pas de dépenses supplémentaires. Il est précisé que le personnel en place, qui a accepté d'encadrer les activités périscolaires, ne connaîtra pas de diminution d'horaire.

Il conviendra de proposer aux agents concernés d'autres tâches pour leur permettre de maintenir leur horaire hebdomadaire.

Monsieur Mickaël Chantepie dit ne pas comprendre la position du conseil d'école, alors qu'un sondage a été réalisé auprès des parents d'élèves et que le résultat était partagé entre 59 parents pour le maintien de la semaine à 4 jours et demi et 58 pour la semaine de 4 jours.

La question posée lors dudit sondage lui semble avoir été mal posée, sans aucune précision sur l'organisation en cas de retour à 4 jours.

Le maire rappelle qu'il s'agissait de se prononcer uniquement sur le rythme de l'enfant, sans autre considération, et qu'à ce titre il était légitime de ne poser que la question des rythmes scolaires.

Il précise que le syndicat du Bocage Cenomans a pris la décision d'ouvrir le centre de loisirs le mercredi matin à compter de la rentrée de septembre 2018.

Après avoir en avoir débattu, le conseil municipal, par 11 voix pour et 3 abstentions, émet un avis favorable à un retour de la semaine scolaire à 4 jours et demande à l'inspection académique la mise en œuvre de cette décision.

Réalisation d'audits énergétiques dans le cadre d'une opération groupée

La commune a souhaité participer à une opération groupée d'audits énergétiques, menée par le Pays du Mans.

Le maire propose d'inscrire l'audit énergétique de la salle associative dans cette opération.

Le conseil municipal se prononce favorablement.

Convention pour la location de l'actuelle maison de l'enfance et de la jeunesse au sivom du bocage cenomans

Le conseil municipal, après lecture de projet de convention d'occupation du domaine public, décide d'approuver ce document, de fixer le loyer annuel à 2000 Euros et d'autoriser le maire à signer la convention.

Convention pour la location de l'ancien atelier communal Trompe-Souris pour l'entreposage du matériel du SIVOM du bocage cenomans

Le conseil municipal prend connaissance du projet de convention, décide d'approuver ce document, de fixer le loyer mensuel à 50 Euros et d'autoriser le maire à signer la convention.

Information sur un recours gracieux

Le maire informe les conseillers du recours gracieux adressé par la commune, conjointement avec Rouillon et Aigné, à l'encontre de l'arrêté ministériel portant refus de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle concernant les mouvements de sol.

Actualités

Nouvelle bibliothèque : les travaux se préparent

Nous vous dévoilions une esquisse de ce que sera la nouvelle façade de la future bibliothèque dans le précédent bulletin. Nous vous présentons maintenant l'aménagement intérieur de ce nouveau lieu.

Cette réflexion est issue d'une large concertation avec les bénévoles de l'association A Pleine Page. Le but principal recherché dans ces nouveaux locaux sera d'avoir des espaces de lecture plus vastes et des lieux de détente pour,

par exemple, venir feuilleter la presse.

La consultation des entreprises a été lancée fin décembre et lorsque ce bulletin paraîtra, nous devrions être en cours d'attribution des marchés aux bénéficiaires des différents lots.

Après une période de préparation de chantier d'environ un mois, les travaux devraient commencer en mars pour une durée d'environ trois mois.



Place de la Mairie



Amber G

Hamburgers à emporter le jeudi de 18h00 à 21h00

Produits Frais et Locaux Place de la mairie à St Georges du Bois

Le recensement est en cours

Le rendez-vous du recensement est dorénavant tous les cinq ans. Dans notre précédent bulletin, nous vous annoncions la tenue du recensement sur notre commune entre le 18 Janvier et le 17 Février. L'information figure également sur notre site internet (sgdb72.fr)

Il est donc en cours.

Vous avez dû recevoir un courrier vous expliquant les modalités pratiques des opérations.

Le plus simple est d'être recensé en ligne. Pour ce faire, il vous suffit d'aller sur le site www.le-recensement-et-moi.fr et de cliquer sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Vous devez utiliser le code d'accès et le mot de passe qui vous a été remis par votre agent recenseur.

Vous pouvez toujours répondre sur document papier si vous préférez. Dans ce cas, un agent recenseur habilité par la commune vous remet une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes dans votre logement, du nouveau-né au centenaire! Le recensement est sûr, la méthodologie a été

Vos réponses sont confidentielles et les statistiques qui découleront de vos réponses

approuvée par la C.N.I.L.

seront toutes anonymes. Les agents recenseurs sont tenus au secret professionnel et engagent leur responsabilité personnelle en cas de non-respect.

Qui sont les agents recenseurs ?

Il s'agit de Christelle FEUVRIER, Manuella GALLERY, Valérie GAUTIER et Mathilde ROBIN. Chacune de ces personnes dispose d'une carte d'accréditation et est responsable d'un secteur (la commune a été divisée en quatre secteurs).

Si vous avez la moindre question sur le recensement, n'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie. Evelyne BAZOGE, coordonnatrice des opérations de recensement, est à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le recensement est essentiel pour la mise en œuvre de la politique communale. Le choix des investissements à faire, les modalités d'obtention des subventions, les dotations d'Etat, les effectifs scolaires, les adaptations des services municipaux, etc..., sont autant de sujets qui dépendent du résultat du recensement.

Pour mémoire, le recensement est obligatoire et tout refus de répondre entrainera pour son auteur des poursuites pénales.



Le parcours santé est doté de six éléments

Leur arrivée était annoncée dans le précédent bulletin, le père Noël a amené et installé trois nouveaux éléments dès le début d'année pour compléter le parcours santé implanté au Parc des Hayes, le long du chemin des Garandières. Ce sont dorénavant SIX ELEMENTS qui sont installés et qui constituent un véritable parcours pour petits et grands, à partir de 12 ans. Pour rappel, les enfants utilisant ces équipements restent sous l'entière responsabilité de leurs parents.





Eau et assainissement – du changement dans la gestion de ces deux services



Pour ce qui est de l'eau potable, la modification est intervenue dès le 1er janvier, date à laquelle

nous avons changé de fournisseur.

Le S.I.DE.R.M. était notre fournisseur depuis l'arrivée de l'eau potable sur notre commune, en 1951. Ce syndicat intercommunal desservait, jusqu'à l'année dernière, l'eau sur 40 communes, en totalité ou en partie. Parmi ces communes figuraient les 18 communes de Le Mans Métropole sauf la ville du Mans qui disposait de son propre service.

Les textes régissant les communautés urbaines (Le Mans Métropole) font de la compétence « eau », une compétence obligatoire. C'est pourquoi Le Mans Métropole souhaitait depuis plusieurs années récupérer la compétence sur les communes de son territoire.

C'est chose faite depuis le début de cette année. Concrètement rien ne change et l'eau coulant de nos robinets vient de la même source, à savoir l'usine de l'Epau qui la prélève sur l'Huisne. La capacité de prélèvement de cette usine est de 60.000m³/jour.

Pour 2018, les tarifs d'eau potable resteront inchangés.

Pour Saint Georges du bois, l'eau potable dessert 914 points de distribution et notre consommation annuelle est de 86 383 m³, soit une moyenne de 94,5m³ par point de distribution. Le relevé des compteurs se fait automatiquement par un dispositif de télérelève. Le linéaire de réseau est de 29 662 mètres

Pour ce qui est de l'assainissement,

celui-ci était assuré par le syndicat des Hayes Assainissement qui regroupe les communes de Saint Georges du Bois et Etival. Suite à la réforme territoriale et à la volonté de la communauté de communes du Val de Sarthe, dont dépend Etival, de devancer l'échéance butoir prévu par la loi et prendre la compétence, le syndicat doit être dissous.

Depuis le 1er janvier, le S.I.V.O.M. des Hayes s'est donc vu retiré sa compétence mais poursuit son existence pour procéder aux opérations de dissolution.

L'assainissement relève dorénavant de Le Mans Métropole mais le service continue d'être assuré par la société VEOLIA qui bénéficie d'une délégation de service public jusqu'en novembre 2023.

Ces modifications juridiques n'entrainent aucun changement pour les usagers et la



station d'épuration

politique tarifaire n'est pas impactée par ces modifications.

L'assainissement sur Saint Georges du bois recouvre 766 branchements et la quantité annuelle de boues traitée dans la station d'épuration (située sur le territoire de Saint Georges mais concernant les deux communes) est de 1240 tonnes. Après traitement, la quantité annuelle de matière sèche à épandre est de 79,4 tonnes.

Ordures ménagères en 2018 : pas de changement dans le calendrier des ramassages

Le dispositif de ramassage des ordures ménagères reste inchangé en 2018, à savoir le rythme des ramassages et la procédure de tri. Le ramassage s'effectue toujours une fois par semaine le lundi avec des décalages éventuels les semaines où il y a des jours fériés.

Certains foyers ont reçu par erreur en début d'année un premier dépliant de Le Mans Métropole présentant une nouvelle organisation de ramassage, celui-ci concernant notamment le quartier Saint Georges mais pas notre

commune. Une information a d'ailleurs été immédiatement publiée par la municipalité sur le site internet (sgdb72.fr) annonçant l'erreur de distribution, puis un deuxième dépliant avec le bon planning a été distribué mi-janvier par Le Mans Métropole.

En revanche, une modification intervient concernant le bac roulant servant aux ordures ménagères (couvercle gris). Celui-ci était jusqu'à présent mis à votre disposition lors de votre arrivée sur la commune. Cette mesure est



finie et les nouveaux habitants seront amenés à acheter eux-mêmes leur bac. Le modèle de bac doit être agréé par la collectivité (il doit pouvoir être accroché à l'arrière du camion de ramassage pour être déversé). La norme à respecter est indiquée dans le dernier dépliant que vous avez reçu.

Pour les personnes disposant déjà d'un bac à couvercle gris, rien ne change. Il en est de même du bac à couvercle jaune servant au tri sélectif qui sera toujours fourni par la collectivité.

Collecte du verre 2018 en porte à porte



MARDI | 06/02 | 06/03 | 10/04 | 15/05 | 12/06 | 10/07 | 07/08 | 11/09 | 09/10 | 06/11 | 04/12

Dégrèvement de la taxe d'habitation

La mesure de dégrèvement de la taxe d'habitation est applicable depuis le début de cette année.

Elle s'applique par tiers jusqu'en 2020 et concernera pour notre commune, selon une simulation de la commission finances du Sénat, 76% de foyers fiscaux. Ce sont donc environ 570 foyers boisgeorgiens qui devraient bénéficier de cette mesure.

La baisse d'un impôt est un événement assez rare pour être apprécié par ceux qui en bénéficient et nous en sommes parfaitement conscients. Pour autant de nombreux élus locaux sont inquiets des conséquences de cette mesure car si la compensation a bien été prévue par l'Etat pour que la mesure soit neutre pour les

finances locales, sa mise en œuvre devra être revotée chaque année par les parlementaires pour pouvoir être appliquée. Autrement dit, chaque année il y aura incertitude pour les collectivités locales de savoir si la compensation sera intégrale ou pas.

Sans préjuger de l'avenir à partir des expériences du passé, rappelons cependant qu'à de nombreuses reprises les mesures compensatoires de l'Etat ont été partielles et souvent rognées au fur et à mesure du temps. Deux exemples : l'agence postale communale et les activités périscolaires pour lesquelles la compensation financière n'est que partielle malgré les promesses faites lors de leurs mises en œuvre...

Cimetière-la procédure d'abandon des sépultures est en cours

La municipalité a ouvert depuis novembre une nouvelle procédure de constat d'abandon des sépultures au cimetière communal.

Il s'agit de constater les tombes qui ne sont plus entretenues et dont l'état de dégradation semble montrer qu'elles sont abandonnées. A partir d'un relevé visuel de constatations, des affichettes ont été placées devant chaque tombe potentiellement concernée. Cellesci invitent les familles concernées à venir en mairie afin de faire savoir ce qu'elles envisagent faire de ces sépultures. Il s'agit dans la plupart des cas de concessions perpétuelles (ce qui n'existe plus aujourd'hui) pour lesquelles certaines familles pourraient souhaiter les restituer. Dans d'autres cas, il peut ne plus y avoir de familles à proximité



et les tombes ne sont donc plus entretenues. Après plusieurs mesures de publicités et une procédure dont la durée totale dure trois ans, la commune sera en droit de récupérer les sépultures lorsque personne ne ce sera manifestée. Dans ce cas, les restes humains seront transférés dans l'ossuaire municipal. Les espaces ainsi récupérés pourront alors faire l'objet de nouvelles concessions.

L'information figure également sur le site internet de la commune (sgdb72.fr) et les personnes intéressées ne pouvant pas se déplacer peuvent communiquer à ce sujet avec la mairie à travers notre site interactif.

Des améliorations sur le service de transport en commun

La **SFTRAM** est société indépendante de la communauté urbaine qui en est le principal actionnaire. Elle assure les transports collectifs de l'agglomération dans le cadre d'une délégation de service public accordée pour une durée de sept ans. Ce contrat arrivait à échéance au 31 décembre 2017 et la SETRAM a remporté la nouvelle consultation. Flle se voit donc à nouveau attribuée les transports en commun sur l'ensemble du territoire de Le Mans Métropole.



Quels changements pour Saint Georges du bois ?

A partir du mois de septembre la ligne 34 qui dessert notre commune sera organisée en OFFRE FIXE pour les jours de semaine. A cette date, fini le transport à la demande du lundi au vendredi. Pour le samedi, l'offre restera en formule mixte (fixes et à la demande selon les horaires) et le dimanche, elle sera totalement à la demande.

Très prochainement, c'est-à-dire lorsque les travaux d'aménagement d'un espace de stationnement en propre près du centre commercial, le long de la route de Sablé seront faits, le véhicule de transport sera un bus de GRANDE CAPACITE les jours de semaine.

Flexo-soirée

Depuis la mi-janvier, notre commune est desservie par ce nouveau service. Les vendredis

et samedis soirs, un minibus est positionné près de la place de la République au Mans (boulevard René Levasseur) pour desservir notre commune dans le cadre d'un circuit commun avec Fay, Pruillé le Chétif et le quartier de la Béraudière à Allonnes.

Trois départs sont à votre disposition : 22h30, 23h30 et 0h30.

La tarification ordinaire s'applique pour ce nouveau service



Faites-vous preuve de civisme?

LES DÉPOTS SAUVAGES SONT UNE INFRACTION!

Les dépôts sauvages de détritus ont des conséquences néfastes, voire dangereuses (rongeurs, insectes, accidents, pollutions...). C'est pourquoi il est strictement interdit de déposer ses déchets sur la voie publique, sous peine d'être puni par la loi (articles L.541.1.1 et L.541.3 du code de l'environnement, ainsi que l'article L2212.2 du code général des collectivités).

TAILLE DES HAIES EN LIMITE DE LA VOIE PUBLIQUE

Pour des raisons de visibilité et de sécurité routière et piétonne, les haies situées en limite de propriété ne doivent en aucun cas empiéter sur le domaine public. Il appartient aux riverains de couper, à l'aplomb de leur clôture, les branches et racines qui avancent sur et sous la voie publique. Les propriétaires riverains sont également tenus d'élaquer leurs arbres ou arbustes situés en bordure des voies publiques, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et que les branches ne viennent pas toucher les câbles et le mobilier urbain, tels que les candélabres et panneaux de signalisation. Les propriétaires néaligents recevront un courrier leur rappelant leurs obligations. Sans action de leur part, ils recevront une mise en demeure avec demande d'intervention à réaliser dans les 30 jours.

ADOPTEZ DES GESTES RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Vous devez jeter vos mégots de cigarettes éteints, chewing-gums, papiers et autres détritus dans les poubelles. Il est également interdit de cracher et d'uriner sur l'espace public.

GAREZ VOTRE VEHICULE CORRECTEMENT!

Le stationnement est interdit en dehors des places de stationnement réglementaires. Un stationnement sur un trottoir, même de courte durée, représente un danger pour les piétons, les personnes à mobilité réduite ou pour le passage des poussettes.

PROPRIÉTAIRES DE CHIENS, À VOUS DE RAMASSER!

Lors des promenades quotidiennes de votre animal de compagnie, emportez avec vous des sacs pour ramasser ses déjections puis jetez-les dans une poubelle.



Urbanisme et travaux

Entretien des bâtiments municipaux



véranda de la salle associative

L'entretien des bâtiments municipaux au cours de ces derniers mois a notamment concerné le remplacement de plusieurs portes de l'école maternelle et de la salle associative. Ces travaux ont été rendus nécessaires pour répondre aux conditions d'accessibilité des bâtiments publics (portes plus larges) et ont

permis d'améliorer l'isolation par une qualité meilleure du vitrage.

Le coût de ces travaux est de 27 000 €. ttc. Par ailleurs, les employés municipaux ont repeint entièrement la véranda située entre la salle associative et l'accueil périscolaire.



Travaux de voirie

Des améliorations de voirie sont en cours de réalisation rue du colonel Touchard et rue de la Bideaudière. Dans les deux cas il s'agit de créer des espaces de stationnement supplémentaires pour offrir aux riverains une meilleure aisance.

Ces travaux sont réalisés par Le Mans Métropole dont c'est la compétence.





Le calvaire de la route de souligné restauré

Cet élément du petit patrimoine de notre commune était dans un très mauvais état et avait été démonté depuis de nombreux mois. Il vient d'être restauré avec l'aide de l'association Croix et Calvaires de la Sarthe.

C'est aussi un point de repère pour les randonneurs puisque c'est le point de départ de la « ronde verte ». Sa réinstallation définitive interviendra prochainement.



calvaire de la rue de Souligné restauré

Des nouveaux bancs ont été installés sur la commune

Début janvier plusieurs bancs ont été installés sur divers lieux de la commune. Les emplacements concernés sont le terrain de pétanque du Bassetin, le plateau scolaire et l'esplanade située devant le terrain des moutons, au belvédère de la Croix du Sud.



Un auvent pour l'école maternelle

Il existe bien un préau dans la cour maternelle pour se mettre à l'abri lors des récréations pluvieuses. Toutefois, il est apparu nécessaire d'envisager un auvent devant l'entrée des bâtiments de l'école. Ce sera chose faite cette année avec la construction d'un ouvrage

rappelant celui qui a été construit à l'école élémentaire. Ce choix doit souligner la cohésion architecturale entre les deux bâtiments qui appartiennent au même groupe scolaire Trompe souris.



Vie scolaire

Nouvelle organisation du temps de restauration scolaire

170 à 180 enfants à accueillir dans un restaurant scolaire pendant le moment du repas entraine obligatoirement une ambiance sonore dont l'ampleur nuit à la sérénité des lieux et peut déranger légitimement certains enfants.

Bien que la salle de restauration ait été dotée de panneaux acoustiques pour résorber le bruit ambiant, force est de constater qu'il convient d'aller plus loin dans la démarche. Une délégation d'élus autour du Maire s'est rendue dans une commune proche afin de découvrir les performances d'un sol spécifique et reconnu pour ses qualités d'insonorisation. Une étude sur l'implantation éventuelle de ce nouveau revêtement sera menée prochainement.

Sans attendre, il est apparu possible d'améliorer la situation par une modification de l'organisation du temps et par une meilleure répartition des flux entre les enfants. C'est ainsi qu'une expérimentation a été lancée en janvier



qui consiste à accueillir les maternelles dès avant midi pour leur permettre de commencer leur repas en toute quiétude. En effet l'effectif présent n'est que d'une soixantaine d'enfants et les plus petits ne sont pas les plus bruyants. S'agissant des élémentaires, la nouveauté consiste à répartir leur arrivée en deux services distincts, le premier à 12h15 pour trente minutes, moins nombreux que le second qui prend le relais à 12h45. Ainsi il n'y aura jamais plus de 100 à 110 enfants ensemble au restaurant scolaire.

Les premiers retours de cette expérimentation sont très positifs et le personnel municipal confirme que le volume sonore a bien diminué. Un bilan sera fait avant les vacances scolaires de Février afin de confirmer ou non la validation de l'expérimentation.

Vers un centre aéré le mercredi toute la journée

Dans la suite du retour probable à la semaine des quatre jours, vos élus se sont engagés à proposer aux familles qui en auront besoin un service de centre aéré pour l'ensemble de la journée du mercredi. Jusqu'à présent un tel service était proposé l'aprèsmidi uniquement par le syndicat intercommunal du Bocage Cénomans. Ce service devra être étendu.



Rythmes scolaires : retour aux 4 jours/semaine à la rentrée

Le gouvernement a souhaité donner la liberté à chaque commune d'organiser les rythmes scolaires selon son choix. Le passage aux 4,5 jours avait été associé à la création des activités périscolaires sous responsabilité municipale. Le constat a été fait que la nature de ces activités pouvait être très différente d'une commune à l'autre et que l'apport pédagogique fait aux enfants pouvait notoirement varier selon les moyens mobilisés par les communes. Le bilan était donc très contrasté selon les expériences locales.

Saint Georges avait mobilisé de gros efforts pour offrir des activités périscolaires de qualité et gratuites.

Les enseignants et les représentants des parents d'élèves ont souhaité le retour à la semaine des quatre jours à la rentrée scolaire prochaine. La commune, dont l'avis favorable était obligatoire pour un éventuel retour à la semaine des quatre jours, s'était engagée à suivre la position de la communauté éducative. Un courrier en ce sens a donc été envoyé à l'inspection d'académie pour indiquer la position de Saint Georges en faveur des 4 jours. La conséquence sera la suppression des activités périscolaires

Une troisième fleur au restaurant scolaire avec la charte qualité-proximité





Xavier VILLE et Patricia DUPONT avec Florence HUBERT et la représentante du Pays du Mans Hélène PENVEN

Notre restaurant scolaire s'est vu attribué une troisième fleur dans le cadre de la charte qualité-proximité attribué par le Pays du Mans. Cette récompense permet à notre restaurant de se hisser au niveau le plus élevé accordé à ce jour à des rest aurants scolaires pour leur effort dans la qualité de la nourriture et la recherche

de produits sous signe de qualité et/ou issus de circuits courts (56% de la totalité des produits consommés). Le développement de pratiques environnementales en nette progression ont aussi contribué à nous permettre de nous hisser, avec d'autres, en haut de ce classement.

Un suivi vigilant du taux de gaspillage a permis aussi d'en réduire la quantité et nous a permis de maintenir le tarif inchangé pour la deuxième année consécutive tout en réduisant

nos achats auprès des grands circuits de distribution au profit des petits producteurs locaux (ou régionaux).

Félicitations à l'équipe de la cantine qui s'est fortement mobilisée pour obtenir de résultat, signe de qualité pour la nourriture proposée à nos enfants au restaurant scolaire.

Associations

Dynamiques Boisgeorgiens

Les activités habituelles telles que les réunions bimensuelles des jeux de cartes et de société les mercredis après-midi sont complétées d'un nouvel atelier de loisirs créatifs partagés (tricots- crochets). Les séances d'initiation à la danse les mardis soir et les randonnées pédestres mensuelles les lundis après-midi ont poursuivi leur cours pendant le dernier trimestre 2017.

- L'Assemblée Générale suivie du partage de la galette a eu lieu le Samedi 13 janvier 2018. Voici la composition du Bureau :

Président : Max MORANCÉ

• Vice-président : Yves ROBERT

• Secrétaire : Martine LEBRETON

• Secrétaire adjointe : Arlette HOUALARD

• Trésorier : Gaston BOIVIN

• Trésorière adjointe : Nicole LAMBERT

Dates à retenir pour le premier semestre 2018 :

Réservées aux membres du club :

Sortie parisienne portant sur la visite du Sénat et des passages couverts de Paris Programmée Vendredi 26 Janvier 2018

Samedi 17 Février Réunion de jeux (cartes et société) avec goûter crêpes à partir de 14 heures.

Du Dimanche 15 au Vendredi 20 Avril 2018 – Voyage surprise 6 jours et 5 nuits.

Jeudi 28 Juin – Pique-nique Inter-clubs - Parc de la Rivière à St Georges - Étival à 12 h 00

Manifestations ouvertes à tout public :

Samedi 17 Mars – Représentation théâtrale - salle associative à St Georges en soirée à 20 heures 30 : Comédie comique interprétée par la Troupe du Haut Maine de Beaumont sur Sarthe intitulée « Attention on tourne! »

Dimanche 13 Mai – Thé dansant à 14 h Tout public, animé par Bruno BUON à la salle associative de Saint Georges du Bois.

Toutes les personnes dont les loisirs préférés correspondent à nos activités (jeux - randonnées – danses - sorties - voyages) sont invitées à venir nous rejoindre notre club. Elles y seront accueillies avec plaisir.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Tél: 02.43.47.24.66 ou 06.66.93.76.74

KAZOKOU

Dans le cadre de son « CINÉ du BOCAGE », Kazokou vous invite à participer à ses prochaines projections dans le Hall de l'école primaire Trompe-Souris Ces évènements sont gratuits et ouverts à tous.

plus d'informations : http://kazokou.fr

• samedi 17 mars / fête du court métrage, évènement national!

Deux séances successives seront diffusées, avec une sélection de courts métrages qui toucheront aussi bien les adultes que les enfants :

17h : tout public dès 3 ans 18h : à partir de 7 ans

• samedi 14 avril / 14h30 / projection du documentaire «Demain» suivie d'un goûter et d'un échange animé par le collectif ALTERNATIBA. Partout dans le monde, des solutions existent... Venez en partager quelques-unes à la projection du film DEMAIN!

En parallèle de la projection, un espace sera dédié aux enfants plus jeunes, avec des courts métrages adaptés.

Ainsi les plus grands et les adultes profiteront de ce film motivant (film tout public avec parfois des sous-titres).

Venez avec un petit quelque chose à partager (boisson ou gâteau)

Synopsis: «Et si montrer des solutions, raconter une histoire qui fait du bien, était la meilleure façon de résoudre les crises écologiques, économiques et sociales, que traversent nos pays? Durant leur voyage, Cyril Dion, Mélanie Laurent et leurs acolytes ont rencontré les pionniers qui réinventent l'agriculture, l'énergie, l'économie, la démocratie et l'éducation. En mettant bout à bout ces initiatives positives et concrètes qui fonctionnent déjà, ils commencent à voir émerger ce que pourrait être le monde de demain…»

... Dimanche 27 mai à 15h30, l'association Kazokou vous convie à une balade contée et musicale dans les chemins de Saint-Georges du Bois, avec les artistes Françoise Suhard et Julia Demaugé! Rendez-vous sur le grand parking de l'école élémentaire avant de rejoindre les chemins (évènement maintenu en cas de mauvais temps).

APETS

Fin 2017, l'APETS72 - Association des parents d'élèves de l'école Trompe-Souris a organisé différents évènements :

- 1/ En octobre, le Ciné Goûter avec les associations Kazokou et Akiltoor (cf article de Kazokou)
- 2/ En novembre a eu lieu le 3^{ème} « Grenier des enfants », bourse aux jouets et puériculture, sur deux jours cette année, qui a été un succès, aussi bien auprès des participants que des visiteurs venus par centaines.
- 3/ la vente des chocolats de Noël, très appréciée, a permis d'ajouter un joli lot « enceinte nomade » pour la tombola de fin d'année!
- 4/ l'association organisera pour ce début d'année une vente de brioches de Vendrennes.

Grâce à la participation des Boisgeorgiens, toutes ces actions permettent de financer les actions pédagogiques mises en place par les enseignants, pour les enfants.

Réservez vos agendas pour les prochains évènements de l'APETS72 ...

 Samedi 24 mars 2018 à partir de 15h au stade de football, Carnaval sur le thème de la mer!

Un grand concours de bonshommes carnaval est organisé, avec des lots à gagner.

L'idée est que vous puissiez défiler avec votre création... bonne chance à tous !

Avec ou sans bonhomme, venez nombreux!

• Dimanche 24 juin 2018 : Fête de l'École ! En fonction de vos possibilités, vous pouvez participer à l'organisation des festivités ou à l'animation .

Pour suivre l'actualité de l'association ou pour proposer votre aide/vos idées, envoyez un mail à l'adresse suivante :

apets72700@gmail.com

Association des commerçants et artisans boisgeorgiens (ACAB)

Pascal TOMMERAY, qui a cessé son activité de charcutier-traiteur, reste tout de même président de l'association.

L'association va connaître une modification majeure : elle souhaite se transformer en un comité des fêtes, ce qui lui permettra d'ouvrir son bureau aux anciens commerçants et à tous les boisgeorgiens

Saint Georges Bien Etre



L'assemblée générale de l'association s'est tenue le mardi 5 décembre 2017 en présence des membres du bureau, de Monsieur le Maire et d'une douzaine d'adhérents.

Renseignements et inscriptions : 02.43.80.55.59. (Évelyne BODINIER) 02.43.47.20.94. (Madeleine CHABLE) Blog : sqbe72.over-blog.com

Des adhésions sont encore possibles en cours d'année dans certains cours : gym douce (pilates, stretching) proposée les mardis de 16h45 à 17h45 et de 17h45 à 18h45) et les 2 cours de gym tonique les mardis de 18h45 à 19h45 et mercredis de 20h30 à 21h30.



Les résultats de l'enquête sur la bibliothèque

Voici les résultats du questionnaire réalisé par les bénévoles de la bibliothèque « A Pleine Page », qui vous avait été distribué avec le bulletin de juin 2017.

Nous avons reçu 46 questionnaires réponses, 91% de femmes et 9% d'hommes, qui globalement représentent 132 personnes.

57% des sondés vont à la bibliothèque en famille.

La majorité sont des familles d'au moins 3 personnes dont 72% lisent entre 1 et 5 livres par mois provenant :

- de la bibliothèque à 41%,
- d'achat à 29%
- de prêt entre amis à 23%.

7% d'entre eux fréquentent d'autres bibliothèques.

1% des personnes interrogées ne connaissent pas la bibliothèque de la commune.

En ce qui concerne la bibliothèque, le nombre de prêt et la durée conviennent à plus de **80%.** Les nouveautés sont bien présentées pour **84%** des personnes et empruntées par **86%**.

11% ne les empruntent pas et les jugent mal présentées.

Elles sont en nombre suffisant pour 62%

Pour le secteur jeunesse, 77% des personnes interrogées ont des enfants, **62%** aiment le secteur jeunesse et **59%** trouvent ce qui les intéressent.

3 familles n'aiment pas le secteur jeunesse et ne trouvent pas ce qui les intéressent.

Le mercredi après-midi est la journée où il y a le plus de fréquentation, le lundi soir et le samedi matin arrivent en seconde position à égalité.

Les jours d'ouverture conviennent à 92%, les heures à 89%.

52% des sondés sont pour la présence de nouveaux supports à la bibliothèque. Voici ci-dessous le nombre de familles en faveur de chaque support :

- Journaux :19 - CDs :17 - Liseuses : 8 - Connexion wifi : 9 - Ordinateurs : 8

Les bénévoles de la Bibliothèque A PLEINE PAGE remercient toutes les personnes ayant consacré un peu de leur temps pour répondre à ce sondage, et prennent bonne note des points à améliorer en espérant vous voir toujours plus nombreux dans les prochains mois.

Les associations de la commune :

ASSOCIATION	PRÉSIDENT OU CONTACT	TÉLÉPHONE	MAIL / BLOG
A pleine page (Bibliothèque)	Elisabeth BOUTEILLER	02.43.47.25.74	Mail : a.pleine.page@wanadoo.fr Blog : a-pleine-page.e-monsite.com
Acceuil Périscolaire	Vanessa FROMENTIN	02.43.47.08.08	Mail: accueil.periscolaire72700@orange.fr
akiltoor	Jean-Christophe BONGARD	06.75.48.73.73	Mail: akiltoor@gmail.com
Association des Commerçants et Artisans Boisgeorgiens	Pascal TOMMERAY	06.43.56.10.20	
Association des Parents d'élèves de l'Ecole Trompe Souris			Mail: apets72700@gmail.com
Association Sportive de Pétanque Boisgeorgienne	Gino GAISNE	06.27.17.47.07	Blog: aspb.asso-web.com
Détente Loisir Plein Air (randonnées pédestres)	Serge LORILLIER	02.43.47.19.26	
Dynamiques Boisgeorgiens	Max MORANCE	02.43.47.24.66	Mail: assos72-dynamiquesboisgeorgiens@yahoo.fr
Football Club Saint Georges Pruillé	Dominique LECHAT	06.77.25.54.61	Site: http://essgb.footeo.com
Fianchetto (échecs)	Jean-Claude BOUTTIER	06.72.13.79.91	
Groupe Chantant (chorale)	Alain SAUDRAIS	02.43.47.22.07	
Kazok(ou)	Jérémy JUSTICE		Mail: kazokou@free.fr
St Georges Bien Etre (gymnastique)	Evelyne BODINIER	02.43.80.55.59	Mail: saintgeorgesbienetre@laposte.net Blog: sgbe72.over-blog.com
Tennis Club de St Georges	Christophe CLEMENT	06.85.47.35.96	Site: tcsg.clubeo.com
Union Nationale des Combattants	Roger CHOLEAU	02.43.47.19.95	

Le sarto à fromage
Damien Valente
vous propose ses fromages fermiers
de montagnes Auvergne, Jura,
Savoie

Sur le marché du mercredi Place de la Mairie à St Georges Commandez au 06 69 66 46 74



Perspectives

Lancement des études pour l'aménagement du secteur de la rue de Souligné d'une part et du carrefour sainte Apolline d'autre part

Ce sont deux projets structurants pour notre commune qui voient leurs études lancées depuis le début de cette année.

Le secteur de la rue de Souligné

Cette rue fait partie de l'armature historique de la commune et son profil est identique depuis des décennies. Partie intégrante du maillage des routes départementales, elle en constitue le CD 22 et dessert, au-delà de notre commune, le village de Souligné Flacé pour se poursuivre vers le sud-ouest du département.

C'est aussi et principalement la rue qui dessert l'école élémentaire du groupe scolaire Trompe Souris, le pôle santé et le nouveau quartier de Saint Bartholomä. L'organisation de cette rue n'est plus adaptée à la fréquentation piétonne des familles et des enfants qui se rendent à l'école (trottoir trop étroit).

Il nous faut donc concevoir un projet qui améliore la fréquentation piétonne et prenne en compte le besoin des riverains d'accéder et de stationner près de leur domicile.

Le long processus qui va aboutir à la réalisation de ce projet au second semestre 2019 a commencé par le lancement d'appel d'offres sur référence du maitre d'œuvre. A l'issue de cette première démarche, au premier trimestre 2018, trois candidats seront retenus qui devront proposer leur projet d'aménagement sur la base du cahier des charges arrêté par Le Mans Métropole, maître d'ouvrage au titre de



sa compétence «voirie» et la commune de Saint Georges du Bois.

Une phase de concertation avec les riverains du projet interviendra alors pour échanger sur les premières esquisses avant tout arrêt du projet.

Un comité de pilotage sera créé prochainement, composé d'élus de la commune, de techniciens de Le Mans Métropole et de deux représentants des riverains.



Le secteur du carrefour de Sainte Apolline

S'il est un aménagement attendu depuis longtemps c'est bien celui-ci. Les premières esquisses datent d'une vingtaine d'années. A l'époque, il manquait d'emprise foncière et aucun projet ne pouvait se réaliser sans l'acquisition d'une bande de terrain située entre la route du Mans et la rue Sainte Apolline. Cela fut réalisé courant 2003.

La priorité donnée à la réalisation d'un nouveau restaurant scolaire en 2007 a repoussé ce projet pour des raisons financières.

Cet aménagement est maintenant programmé et son financement a été adopté dans le cadre de l'enveloppe globale avec le secteur de la rue de Souligné. A ce jour, l'échéance envisagée par les services de Le Mans Métropole aboutirait à une réalisation début 2020. Comme expliqué

dans le paragraphe précédent, le processus d'étude est démarré pour ce projet également et une démarche de concertation sera lancée dans l'année.

Le périmètre d'intervention de cet aménagement a été présenté par le Maire lors de la cérémonie des vœux du 7 janvier dernier.

A souligner que, dès fin 2017, une étape importante a été franchie pour ces deux projets avec le vote du budget prévisionnel par le conseil communautaire de Le Mans Métropole, à savoir 2 136 000 € hors enfouissement des réseaux qui sera fait à cette occasion.

Rétrospective

Repas dansant des commercants et artisans

Le 21 Octobre dernier, l'Association des commerçants et Artisans boisgeorgiens (A.C.A.B.) proposait un repas dansant sur le thème de « entre terre et mer ».

Les organisateurs ont rencontré un grand succès et des tables ont dû être ajoutées au dernier moment pour répondre à l'engouement



des inscrits de dernière minute. Ce sont 140 convives qui se sont ainsi retrouvés pour une soirée culinaire et festive.



Le 11 Novembre 2017 au monument aux morts

Le Maire et le Président de l'U.N.C au monument aux morts le 11 novembre





Le marché de Noël du 15 décembre à l'école élémentaire

Le repas de noël à l'école

Le jeudi 12 décembre a eu lieu le repas de Noël au restaurant scolaire.

Comme chaque année, ce moment est très attendu par les enfants. C'est aussi un moment de convivialité avec les enseignants, M. Le Maire ainsi qu'une partie du personnel de la mairie et quelques parents d'élèves qui ont aidé au bon déroulement du repas.

Merci au personnel du restaurant scolaire pour le choix du menu qui était excellent.

Ensuite, le Père Noël est arrivé en maternelle avec ses lutins où il a été chaleureusement accueilli par un chant, puis il est allé à l'élémentaire car les plus grands attendaient aussi sa venue. Chaque classe a reçu des jeux collectifs qui serviront tout au long de l'année scolaire.



Concert de noël: l'église n'était pas assez grande

Les grands standards du « gospel » et du « negro spirituals » ont conquis le public boisgeorgien lors du concert annuel offert par la municipalité qui s'est tenu le 17 décembre dernier.



Le groupe sarthois Vocalora a interprété plusieurs grands succès de ces musiques afro-américaines qui ont créé une atmosphère de fête en ces périodes d'avant Noël pour le plus grand plaisir de tous.



Spectacle de Noël du 17 décembre animé par la Cie Fais pas ci, fais pas ça



Repas de Noël des dynamiques boisgeorgiens

Un public nombreux pour les vœux du conseil municipal

Environ 210 personnes avaient répondu à l'invitation de la municipalité pour la présentation des vœux de la nouvelle année.

Dans le cadre d'un exercice maintenant bien rodé, ce fut l'occasion de voir les réalisations de l'année 2017 dans un

premier temps, puis de découvrir les projets 2018 dans un second temps.

Franck BRETEAU, Maire, a proposé qu'un interlude de poésie accompagne la transition entre les deux présentations, à travers la projection d'un film court métrage de 3 minutes « le jardin des contes » réalisé par l'association boisgeorgienne Kazokou, sur une idée de Françoise SUHARD, ancienne enseignante de Saint Georges, avec les voix de plusieurs enfants de maternelle de l'école Trompe Souris. Ce fut un moment de grande émotion qui a été largement applaudi par tous les participants.

Informations sociales

Mission locale de l'agglomération mancelle

Elle s'adresse aux jeunes de 15 à 25 ans afin de les aider dans leur parcours (élaboration de projet, accompagnement à la recherche d'emploi...).

Tél: 02.43.80.85.01

Familles rurales

Pour les familles, les personnes âgées, et personnes en situation de handicap, Familles Rurales vous accompagne dans les actes de la vie quotidienne. Un rendez-vous à domicile et un devis est possible gratuitement et sans engagement. **Tél**: 02.43.39.34.36 **Mail**: le-mans.sad@wanadoo.fr

Assistante Sociale du Secteur

Vous pouvez rencontrer Madame CHATELIER au 11 rue Maurice Ravel à Allonnes le lundi après-midi sur RDV. Tél: 02.43.14.33.60.

C.L.I.C. Centre Local d'Information et de Coordination couronne mancelle

Le CLIC s'adresse aux personnes en perte d'autonomie, à leurs entourages et aux professionnels. Ses missions sont l'accueil, l'écoute, l'information, l'aide aux démarches (prestations et aides financières, hospitalisation, services à domicile, amélioration de l'habitat ...), ainsi que la recherche et l'orientation vers des solutions visant à améliorer la vie quotidienne de ces personnes.

Le CLIC de l'antenne d'Allonnes reçoit sur rendez-vous tous les matins au CLIC ou au domicile et sans rendez-vous au CLIC le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h.

11, rue Maurice Ravel - 72700 Allonnes (locaux circonscription d'action sociale) Tél : 02 43 14 33 88

Maison des services ADMR Rives de la Sarthe

propose des services à domicile, une aide aux familles en situation délicate, une aide aux personnes âgées handicapées (garde à domicile de jour comme de nuit, toilette, courses...)

Tél: 02.43.21.03.05

Informations pratiques

Mairie

Tél: 02.43.47.18.87- Mail: mairie-sgdb@orange.fr Horaires d'ouverture:

Lundi : 15H30 - 18H00

 Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi: 9H00 - 12H00 et 15H30 - 18H00

Samedi : 9H30 - 12H00

Photocopies : en semaine à partir de 11H30 le matin et 16H30 l'après-midi. Le samedi de 9H30 à 12H00.

SIVOM du Bocage Cénomans

Tél: 02.43.83.51.97

Mail:secretariat-sibc@orange.fr

Relais de la Petite enfance

Tél: 02.52.19.21.80 (choix 2)

Mail: relaispetiteenfance-sibc@orange.fr

Location de la salle associative

Au 24 rue de Sablé (408,05 m²) du samedi matin 9H00 au lundi matin 9H00

Agence Postale Communale

Elle se situe en mairie, ses horaires d'ouverture sont en lien avec celles de la mairie sauf en soirée où elle ferme 15 mn plus tôt tous les jours de la semaine. La levée du courrier a lieu à 12h30 en semaine et à 11h00 le samedi.

Tél: 02.43.21.33.67

Bibliothèque « à Pleine Page »

Rue de Sablé à proximité de la salle associative.

Lundi et jeudi : 16H30 - 18H30
 Mercredi : 16H30 - 18H30
 Tous les premiers Mercredi matin de chaque mois : 10H30 - 12H00
 Samedi : 10H30 - 12H00

Location de la salle de la Maison de la Rivière

(capacité de 40 personnes) au Parc de la Rivière du vendredi 11H30 au lundi 11H30. Renseignement auprès de la mairie

Déchets verts

- Déchets verts au lieu-dit de la Blanchardière (sortie de St Georges du bois vers Etival).
 - Lundi au vendredi : 8H30 à 18H30
 - Samedi: 9H à 18H
- Déchets encombrants et spéciaux à la déchetterie du Ribay (Rouillon).
 - Lundi, Mardi, Mercredi 9H à 12H
 - Jeudi et Vendredi 14H à 18H
 - Samedi 9H à 12H et de 14H à 18H
- Composteurs : des composteurs sont disponibles auprès de « Le Mans Métropole » en composant le 02.43.47.47.60

Les composteurs permettent, en moyenne, de réduire vos déchets de plus de 30%. N'hésitez plus!

- Ramassage des ordures ménagères ET tri sélectif: LUNDI (toutes les semaines) et si le lundi est férié,

la collecte est reportée au lendemain.

- Ramassage du verre en porte à porte : MARDI Mardi 6 février, 6 mars, 10 avril, 15 mai.

Transport

SETRAM

Dépliant Ligne 34 disponible en Mairie. Dépliant ligne 34 disponible en Mairie. Horaires fixes et à la demande en semaine, fixes et à la demande le samedi et uniquement à la demande le dimanche.

en savoir plus sur notre site internet : sqdb72.fr

TIS (Le Mans - Noven - Sablé) Ligne 8

Dépliant TIS disponible en mairie et sur le site internet : www.lestis72.com

Notre commune et ...

ses artisans :

Dépannage en électroménager et outillage électrique Vente d'occasion et de pièces détachées

Xavier Lebreton: 06.62.05.31.06

Plâtrerie, cloisons, isolation, plafonds

SMATP: 02.43.72.78.55

Artisan peintre: Jean-Marie Pelletier: 02.43.47.14.49

Diagnostic amiante, plomb, termites, performances

énergétiques, gaz électricité Société ARNEMETIA: 06.82.92.38.20

SODIMAV: Panneaux isothermes: 02.43.47.10.67

Vente, installation, entretien et dépannage en plomberie et chauffage gaz : Sarthe Gaz : 06.75.39.18.23

ses services :

Cabinet Médical 02.43.47.17.17

Dr Moreau-Cordier, Dr Barré, Dr Medina, Dr Clotteau Dentiste Dr Philippe Duclos: 02.43.47.22.96

Sophrologue Florence Loutreux: 06.72.89.89.19

Kinésithérapeute - Ostéopathe

Manuel Dumont et Déborah Sarrelabout : 02.43.88.47.81 Pédicure Podologue Agathe Thibault: 06.14.13.17.47

Infirmier libéral David Liger: 06.47.81.24.07

Psychothérapeute

Valérie Dessole: 09.53.76.53.39 ou 07.81.44.20.09

Diététicienne nutritionniste Laurie Gehere: 06.26.47.58.22

Pharmacie Blandine Louapre: 02.43.47.18.82 **Hypno thérapeute** Virginie Peré: 06.62.34.80.56 ses commerçants:

Couleurs et Chignons - Coiffure: 02.43.47.24.12 **Eliz'en** - Institut de beauté : 02.43.39.03.17

La Maison du Pain - Boulangerie, Pâtisserie: 02.43.20.21.08 L'Imprévu / Café du Midi - Bar, Tabac, Presse : 02.43.47.22.46

Leffray Stéphane - Vente de produits à la ferme (sur réservation) viande rouge.

de veau et volailles : 02.43.47.19.96 ou 09.60.01.82.59 Le P'tit Saint-Georges - Bar. Restaurant : 02.43.47.14.29

Le Sarto à Fromage* - Commerce ambulant - Vente fromages fermiers de

montagne: 06.69.66.46.74

Magasin UTILE - Supermarché: 02.43.83.04.04 Natur'elle - Institut de beauté : 02.43.43.06.00 **Ongléance** - Soin des Ongles : 06.03.74.26.97

Pat'Pizza* - Commerce ambulant - Vente de pizzas: 06.85.66.11.57

Rouillard Jean Pierre - Vente de produits (élevage local) : Blonde d'Aquitaine, Charolaise et Limousine en colis de 10 à 15 kg. Veau en colis de 5 à 10 kg : 02.43.47.24.96

Le Jardin Louplandais* - Commerce ambulant - Vente de légumes de saisons : 06.43.13.39.83

Lebreton Xavier: Vente de savons d'Alep: 06.62.05.31.06

La Ruche et l'Olivier* - Commerce ambulant - Vente de miels, olives, huile d'olives bio et produits dérivés

Maison Grudé* - Commerce ambulant - vente directe de porcs : 02.43.88.64.42

* Présents sur la place de la mairie le mercredi à partir de 16h.

Pharmacie de garde: 0825 12 03 04 Centre Hospitalier: 02.43.43.43.43

Gendarmerie de Coulans sur Gée: 02.43.88.82.06

Centre Antipoison: 02.41.48.21.21

SAMU: 15

POMPIERS: 18 / 112 (portable)

URGENCES: 17

MÉDECINS DE GARDE: 116-117

Si vous n'êtes pas cités. n'hésitez pas à vous faire connaitre en mairie.

Calendrier des animations OUVERTES à TOUS Saint Georges du Bois

17 Mars	Fête du court-métrage : diffusion de courts-métrages proposée par l'association Kazokou, à 17h dans le hall de l'école primaire, rue de Souligné		
17 Mars	Théâtre: comédie comique interprétée par la Troupe du Haut Maine de Beaumont sur Sarthe intitulée « <i>Attention on tourne!</i> « proposée par les Dynamiques Boisgeorgiens à 20h30 à la salle associative		
24 mars	Carnaval et concours de bonhomme Carnaval organisée par l'école Trompe-Souris et son association de parents d'élèves, à partir de 15h au stade de football, rue de Pruillé		
31 mars	Chasse à l'œuf, organisé par les l'association des commerçants et artisans boisgeorgens (ACAB) sur la place de la Mairie		
14 avril	Projection du documentaire «Demain» proposé par l'association Kazokou, suivie d'un goûter et d'un échange animé par le collectif ALTERNATIBA à 14h30 dans le hall de l'école primaire, rue de Souligné		
8 mai	Commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale devant le monument aux morts : 12h		
13 Mai	Thé dansant organisé par Les Dynamiques Boisgeorgiens et anima par Bruno BUON à 14h00 à la salle associative		
27 mai	Balade contée et musicale dans les chemins de Saint Georges du Bois, avec les artistes Françoise Suhard et Julia Demaugé, à 15h30 sur le parking de l'école primaire, rue de Souligné (évènement maintenu en cas de mauvais temps)		

Découvrez le site internet de la commune www.sgdb72.fr